

La Fête des maires, c'est toute l'année!

Direction Veyrier, une commune suburbaine particulièrement appréciée des familles. Avec ses quelque 12 000 habitants, ce territoire comprend une vaste zone villas, d'importantes surfaces agricoles ainsi qu'un riche patrimoine naturel (rives de l'Arve, forêts, etc.) et bâti (hameaux de Sierne et du Petit-Veyrier). A l'est, il est limitrophe des communes françaises d'Étrembières, de Collonges-sous-Salève et de Bossey en Haute-Savoie. Rencontre avec son maire, Jean-Marie Martin, un «pur Veyrite»: sa famille est implantée dans la commune depuis plus de 300 ans et plusieurs générations de Martin ont occupé la fonction de maire. Jean-Marie Martin est chargé d'un dicastère qui comprend notamment les Finances, l'Administration, la Sécurité, la Promotion économique et les Grands-Esserts. En toute collégialité, il partage ses ambitions avec les autres membres du Conseil administratif (Aline Tagliabue et Christian Robert).

Jean-Marie Martin, maire de Veyrier

Face à l'accroissement de la population: comment maintenir et améliorer le cadre de vie?

- Valoriser le parc immobilier communal est l'une des priorités du Conseil administratif en cette législature. Qu'est-ce que cela implique?

- Il s'agit d'équipements scolaires, sportifs et administratifs de la Commune qui sont, pour une part, vieillissants; ils nécessitent un important entretien et une remise aux normes actuelles (thermiques, de sécurité, de confort, etc.). Nous allons y allouer un budget annuel important. Une optimisation de la gestion de ce patrimoine est en cours au niveau de l'entretien, des contrats de maintenance et des rénovations.

- A Veyrier, la zone villas est particulièrement importante. De nombreux habitants estiment qu'elle se développe de manière «anarchique», avec une banalisation de l'architecture et un appauvrissement des espaces verts. Que leur dites-vous?

- C'est difficile de leur donner tort, mais il faut rappeler le contexte. La situation actuelle découle des dérogations de densification accordées par la loi et des autorisa-



Jean-Marie Martin.

tions accordées par l'Etat de Genève entre 2013 et 2019 (moratoire institué fin 2019, levé début 2021). Durant cette période, sur les 1000 logements construits dans le canton de Genève en zone 5, près de 500 ont été réalisés à Veyrier! Dans bien des cas, les constructions sont sorties de terre sans tenir compte du préavis communal; la pré-

sence de ces nouveaux habitants à Veyrier a nécessité la mise en place d'infrastructures supplémentaires (places de garderie, classes d'école, locaux associatifs, etc.).

Dès 2019 et parallèlement à notre Plan directeur communal, nous avons édicté des principes de densification visant à respecter au mieux l'harmonie et l'identité propre à chaque secteur (intégration au tissu bâti, gabarits, hauteurs, etc.). Ils donneront lieu à la rédaction d'un règlement spécifique qui apportera davantage de poids aux instances communales. De plus, le Plan directeur communal veille entre autres à la mise en œuvre d'espaces publics importants (aux Grands-Esserts en particulier), à la création de bandes et pistes cyclables et à l'installation de nouvelles bornes pour véhicules électriques. Une démarche qui poussera les promoteurs à se renseigner, en amont de tout projet, sur ce qu'ils ont le droit (ou non) de réaliser.

- Le périmètre des Grands-Esserts - douze hectares situés sur le plateau de Vessy - a été déclassé en zone de déve-



Le Champ des possibles avec, en second plan, la zone villas du plateau de Vessy.

lancement 3 par le Grand Conseil en 2012 et inscrit au Plan directeur cantonal. Où en est-on aujourd'hui?

– Ce terrain, qui appartient à l'Etat de Genève, est destiné à accueillir 1200 logements, des surfaces d'activités comportant des commerces, ainsi qu'une école. Il s'articule autour de quatre Plans localisés de quartier (PLQ); trois d'entre eux («Maison de Vessy», «Ferme» et «Beaux-Champs») ont été acceptés par le Conseil d'Etat (et deux déjà sont en force). L'entier de ces trois PLQ représente environ 430 logements; les premiers coups de pioche auront lieu début 2023. S'ajoute le PLQ des Cirses, qui prévoit envi-

ron 770 logements (coopératives d'habitation, PPE, etc.), des équipements sportifs et communaux, ainsi qu'un groupe scolaire et une crèche. Une délibération, avec un préavis favorable sous conditions, a été votée par le Conseil municipal le 13 avril 2021, puis a fait l'objet d'un référendum. Ce dernier a abouti et c'est pour cette raison que la population de Vevrier sera amenée à voter le 28 novembre prochain. L'enjeu est de taille car l'Etat (via la Caisse de pension CPEG) ne pourra céder à la commune les 10 000 m² de terrain, nécessaires à la réalisation de l'équipement public, que si le PLQ est en force. C'est l'application stricte de la loi

générale sur les zones de développement (LGZD).

– Pourquoi cette soudaine opposition à un projet dont la première étape (à savoir les trois premiers PLQ) se fera de toute façon entre 2023 et 2027?

– C'est l'accord signé en 2012 entre l'Etat de Genève et le Conseil administratif de Vevrier qui fait débat. Celui-ci stipulait que le développement devait se faire en deux phases: en premier lieu, 800 logements commencés en 2016 et livrés par étapes jusqu'en 2026; en second lieu et dès 2030, les 400 derniers logements. Or nous ►



Les surfaces agricoles et forestières autour du hameau de Sierne.

sommes en 2021 et rien n'a encore débuté. En tenant compte des recours en place et à venir, il n'y aura pas plus de 800 logements terminés avant 2030. Les 400 suivants ne verront le jour de toute façon qu'après 2030. Ainsi, dans l'esprit des autorités communales, l'accord de 2012 est respecté.

- Quelles sont les autres objections des référendaires?

- Le second aspect perturbateur est celui de la mobilité et son corollaire, le bruit. C'est une véritable problématique si l'on pense aux files d'attente, matin et soir, dans ce secteur. Toutefois, l'accroissement des flux de véhicules motorisés ne sera que marginalement la conséquence des Grands-Esserts. Il est lié à la densification de la zone villas (deux voitures en moyenne par ménage), au trafic transfrontalier et intercommunal, et enfin, aux habitudes des Veyrites en termes de déplacement. La disponibilité actuelle des transports publics n'est probablement pas suffisante. Des solutions sont à l'ordre du jour: des bus à haut niveau de service entreront en fonction dès l'emménagement des premiers habitants aux Grands-Esserts. Cela implique la mise en site propre sur plusieurs segments (doublement des espaces consacrés à la voirie), une fréquence accrue, etc. Par ailleurs, des pistes cyclables seront aménagées. Il sera aisé de monter dans un bus, puisque les

arrêts seront disposés au pied même des immeubles. Quant aux places de parking, elles seront limitées (une moyenne de 0,9 emplacement par logement), en faveur des places pour vélos. Un revêtement phono-absorbant est également prévu sur la route de Veyrier.

Le dernier point soulevé par les référendaires est celui de l'impact financier pour la Commune, avec la crainte d'une augmentation du centime additionnel. Il est clair que construire une école représente un investissement considérable, même si les fonds intercommunaux contribueront partiellement aux coûts. Il s'agit toutefois d'examiner plutôt l'impact sur le budget de fonctionnement, comme par exemple l'engagement de nouveaux employés pour l'entretien des espaces extérieurs. En ce sens, n'oublions pas que l'arrivée de nouveaux habitants ira de pair avec des rentrées fiscales, ce qui équilibrera le budget de fonctionnement.

Je tiens à préciser que les habitants de Veyrier se positionneront le 28 novembre uniquement sur le PLQ des Cirses. Ce n'est pas une votation pour ou contre les Grands-Esserts!

- D'autres axes de votre programme de législature?

- Oui, celui - incontournable - de la transition énergétique. Nous allons nous atteler

à remplir toutes les conditions nécessaires pour obtenir le label «Cité de l'énergie». Dans ce cadre, une évaluation énergétique des bâtiments communaux est en cours et différents travaux sur l'ensemble du territoire communal sont programmés, afin de permettre, à court terme déjà, de diminuer considérablement notre consommation d'énergie.

- Un dernier aspect qui vous tient à cœur?

Veyrier dispose d'un cartel de sociétés: 48 associations - culturelles, sportives ou à vocation sociale - en font partie! C'est une richesse à tout point de vue, notamment en termes d'intégration à la vie locale. Parmi les projets participatifs, l'événement «Le Champ des possibles» a rencontré un vif succès l'été passé. Dans une ambiance festive, il a permis de souligner l'importance de la consommation locale, de la préservation de notre patrimoine, de l'écologie et de la culture. Le Conseil administratif soutient fortement le tissu associatif de Veyrier, en proposant des locaux adaptés aux activités. Et la construction de deux salles de sport aux Grands-Esserts contribuera, sans aucun doute, à donner un nouveau souffle à cette dynamique! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE STEIN